



## Assemblée générale

Distr.  
LIMITÉE

A/AC.172/1997/L.1  
10 mars 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMITÉ DES CONFÉRENCES  
Session d'organisation de 1997

### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA SESSION D'ORGANISATION DE 1997

1. Adoption de l'ordre du jour de la session d'organisation de 1997.
2. Élection des membres du bureau.
3. Organisation des travaux pour 1997.
4. Programme de travail pour 1997.
5. Adoption de l'ordre du jour de la session de fond de 1997.
6. Questions diverses.

#### ANNOTATIONS

1. Adoption de l'ordre du jour de la session d'organisation de 1997
2. Élection des membres du bureau

L'article 103 du règlement intérieur de l'Assemblée générale dispose que les commissions et comités autres que les grandes commissions élisent un président, un ou plusieurs vice-présidents et un rapporteur. Le bureau est élu en tenant compte d'une répartition géographique équitable, de l'expérience et de la compétence personnelle des candidats.

Les années précédentes, le Comité des conférences a élu, outre le président, trois vice-présidents et un rapporteur.

À sa session d'organisation de 1989, le 1er mars 1989, le Comité est convenu en principe que, désormais, la présidence serait assurée par rotation annuelle entre les groupes régionaux.

3. Organisation des travaux pour 1997

À sa 341e séance, le 27 août 1992, le Comité des conférences a décidé de maintenir son programme de travail biennal et d'examiner les points relatifs à la documentation les années paires et ceux relatifs aux réunions les années impaires. Il a également décidé d'examiner certains points chaque année.

À sa session d'organisation de 1996, le 1er février 1996, le Comité a adopté son ordre du jour pour 1996 et prié le Secrétariat de lui présenter, à sa session d'organisation de 1997, un projet d'ordre du jour pour 1997.

Au paragraphe 4 de sa résolution 46/190 A du 20 décembre 1991, l'Assemblée générale a pris note des directives adoptées par le Comité des conférences concernant les dérogations au calendrier des conférences et réunions approuvées demandées entre deux sessions<sup>1</sup>. À sa session de fond de 1994, le Comité a décidé que dorénavant les demandes de dérogation au calendrier des conférences et réunions approuvées qui lui seraient présentées entre les deux sessions seraient examinées par le bureau, en consultation avec le Secrétariat, en vue d'une décision ultérieure. À sa session de fond de 1995, le Comité a décidé que les demandes de dérogation qui lui seraient présentées concernant un changement de lieu devraient être communiquées à ses membres pour approbation. Des demandes concernant d'autres types de dérogation seraient, comme le Comité l'avait décidé à sa session de fond de 1994, examinées par le bureau, en consultation avec le Secrétariat, en vue d'une décision ultérieure.

En outre, il sera peut-être nécessaire de tenir d'autres séances en application du paragraphe 6 de la résolution 35/10 A de l'Assemblée générale, du 3 novembre 1980, qui dispose que toutes les propositions concernant le calendrier des conférences et réunions qui ont été faites lors d'une session de l'Assemblée seront revues par le Comité lorsque les incidences administratives seront examinées en vertu des dispositions de l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée.

#### 4. Programme de travail pour 1997

Le mandat du Comité des conférences est énoncé au paragraphe 4 de la résolution 43/222 B de l'Assemblée générale, du 21 décembre 1988. Comme on l'a noté plus haut, le Comité a adopté son ordre du jour pour 1996 à sa session d'organisation de 1996 et prié le Secrétariat de lui présenter, à sa session d'organisation de 1997, un projet d'ordre du jour pour 1997.

On trouvera en annexe au présent document le projet d'ordre du jour annoté pour 1997, qui tient compte des décisions antérieures du Comité et des décisions et résolutions prises par la suite par l'Assemblée générale. Le Comité souhaitera peut-être fixer la date et la durée de sa session de fond de 1997 et indiquer les documents dont il a besoin.

#### 5. Adoption de l'ordre du jour de la session de fond de 1997

#### 6. Questions diverses

#### Note

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-sixième session, Supplément No 32 (A/46/32 et Corr.1 et Add.1), par. 77.

ANNEXE

Projet d'ordre du jour de la session de fond de 1997

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Calendrier des conférences et réunions :
  - a) Adoption du projet de calendrier révisé des conférences et réunions pour 1998-1999;
  - b) Amélioration de l'utilisation des services de conférence :
    - i) Statistiques relatives aux réunions des organes de l'Organisation des Nations Unies;
    - ii) Consultations avec les organes concernant l'utilisation des services de conférence qui leur sont alloués;
    - iii) Fourniture de services d'interprétation aux réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres;
    - iv) Système de comptabilité des coûts des services de conférence;
    - v) Organes subsidiaires autorisés à se réunir ailleurs qu'à leur siège en vertu du paragraphe 4 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale;
    - vi) Amélioration de la coordination des services de conférence;
  - c) Demandes de dérogation au paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale;
  - d) Examen du projet de calendrier biennal des conférences et réunions des organes subsidiaires du Conseil économique et social pour la période 1998-1999.
3. Contrôle et limitation de la documentation :
  - a) Application de la résolution 50/206 C de l'Assemblée générale;
  - b) Établissement de comptes rendus de séances des organes subsidiaires de l'Assemblée générale;
  - c) Examen des besoins en matière de documentation des États Membres et du Secrétariat;
  - d) Accès des pays en développement au système à disques optiques;
  - e) Questions liées à la traduction;

- f) Étude d'ensemble par le Corps commun d'inspection de l'utilité des publications aux fins de l'exécution des mandats des organes intergouvernementaux et des possibilités d'améliorer le rapport coût-efficacité des publications périodiques.
4. Examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 : Services de conférence.
  5. Adoption du rapport.

\* \* \*

Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Calendrier des conférences et réunions :
  - a) Adoption du projet de calendrier révisé des conférences et réunions pour 1998-1999

Le Comité des conférences soumettra à l'Assemblée générale, lors de sa cinquante-deuxième session, le projet de calendrier révisé des conférences et réunions pour 1998-1999.

Un projet de calendrier biennal sera présenté par le Secrétariat au Comité lors de sa session de fond de 1997.

En outre, au paragraphe 18 de sa résolution 46/190 du 20 décembre 1991, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa quarante-septième session et, selon que de besoin, à ses sessions suivantes, par l'intermédiaire du Comité des conférences et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, un état récapitulatif du nombre de conférences spéciales programmées et de leur coût, en ayant présente à l'esprit la limite de cinq conférences spéciales par an, qu'elle avait fixée dans sa résolution 40/243 du 18 décembre 1985 et confirmée dans sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986. Si la conférence envisagée sur la création d'une Cour criminelle internationale est programmée pour 1998, un rapport sur la question sera présenté au Comité.

- b) Amélioration de l'utilisation des services de conférence :
  - i) Statistiques relatives aux réunions des organes de l'Organisation des Nations Unies

Depuis 1983, le Comité des conférences a étudié un certain nombre de rapports fournissant des statistiques relatives aux réunions d'un certain nombre d'organes de l'Organisation des Nations Unies, tant à New York qu'à Genève et à Vienne. Conformément au paragraphe 7 de la résolution 48/222 A à l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1993, ces rapports contiennent des perspectives historiques des tendances observées dans l'utilisation des services de conférence.

/...

Compte tenu des demandes susmentionnées, le Secrétariat soumettra au Comité, à sa session de fond de 1997, un rapport sur les statistiques relatives aux réunions des organes de l'Organisation des Nations Unies.

En outre, à sa session de fond de 1994, le Comité des conférences a demandé au Secrétariat de soumettre à l'Assemblée générale lors de sa cinquantième session, par son intermédiaire, un tableau synoptique, par secteur, des réunions tenues au cours des périodes biennales 1992-1993 et 1994-1995 (en utilisant des prévisions pour le second semestre de 1995), avec l'indication du coût théorique des services de conférence fournis et le montant ventilé des coûts des services de conférence et de la documentation.

À sa session de fond de 1995, le Comité a pris note du rapport synoptique et a prié le Secrétariat d'améliorer la méthode suivie pour élaborer ce rapport et de continuer à lui présenter ce type d'information à ses sessions suivantes. À sa session d'organisation de 1996, le Comité a décidé de reporter à 1997 l'examen du tableau synoptique, afin que le Secrétariat ait la possibilité de compléter les chiffres de 1995, de donner les chiffres effectifs de 1996 et du premier semestre de 1997, et des prévisions pour le deuxième semestre de 1997.

Le tableau synoptique sera présenté au Comité dans le rapport susmentionné sur les statistiques relatives aux réunions.

ii) Consultations avec des organes concernant l'utilisation des services et installations de conférence mis à leur disposition

À sa session de fond de 1996, le Comité a demandé à son président de consulter en son nom les présidents des organes dont le taux d'utilisation des ressources était régulièrement inférieur au seuil fixé (80 %) durant les trois dernières sessions, en vue de faire des recommandations appropriées pour assurer une utilisation optimale des services de conférence.

Le Comité a en outre demandé à son président d'adresser une lettre aux présidents des organes subsidiaires qui avaient utilisé en 1996 moins de 80 % des ressources qui leur avaient été allouées pour les inviter à lui faire connaître les mesures prises pour améliorer l'utilisation des services de conférence et évaluer les besoins réels avec réalisme, afin de réduire les demandes de services de conférence.

Le Secrétariat présentera un rapport oral sur lesdites consultations et sur les réponses reçues des présidents des organes subsidiaires concernés.

En outre, au paragraphe 10 de sa résolution 51/211 A, l'Assemblée générale a prié les organes qui n'utilisent pas la totalité des ressources mises à leur disposition, notamment le temps de réunion qui leur est imparti pour leurs sessions, de revoir leurs besoins à cet égard et de lui faire rapport à ce sujet par l'intermédiaire du Comité des conférences. Au paragraphe 12, l'Assemblée a prié à nouveau le Comité d'examiner, en consultation avec les organes intéressés, les cas dans lesquels, pendant au moins trois sessions, le taux d'utilisation des services de conférence a été inférieur au seuil fixé, de rendre compte des problèmes et des facteurs à l'origine de cette situation et de

faire des recommandations appropriées aux fins de l'utilisation optimale des services de conférence.

Le Secrétariat présentera un rapport écrit sur ces questions.

iii) Fourniture de services d'interprétation pour les réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres

Au paragraphe 19 de sa résolution 51/211 A, l'Assemblée générale a prié à nouveau le Secrétaire général d'assurer, dans la limite des ressources approuvées pour les services de conférence pour l'exercice biennal 1998-1999, des services d'interprétation pour les réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres, sur la demande de ces derniers, compte tenu de la priorité à accorder aux réunions inscrites au calendrier des conférences et réunions, et de lui présenter, à sa cinquante-deuxième session, par l'intermédiaire du Comité des conférences, un rapport sur l'application de cette décision.

Le Secrétariat présentera un rapport oral sur la question.

iv) Système de comptabilité des coûts des services de conférence

Au paragraphe 1 de sa résolution 51/211 C du 18 décembre 1996, l'Assemblée générale a prié très instamment le Secrétaire général de mettre au point à titre prioritaire le système de comptabilité des coûts des services de conférence au plus tard pour la prochaine session de fond du Comité des conférences, en faisant appel à des experts offrant leurs services bénévolement et à des fonctionnaires des Nations Unies.

Le Secrétariat présentera un rapport sur le système de comptabilité des coûts à la session de fond de 1997.

En outre, au paragraphe 2, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de faire connaître à chacun des organes subsidiaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, par l'intermédiaire du Comité des conférences, le coût des services de conférence que chacun d'eux a utilisés au cours de l'année écoulée afin de leur permettre de mieux planifier leurs travaux. Le Comité souhaitera peut-être examiner ledit rapport avant qu'il soit présenté à l'Assemblée générale.

v) Organes subsidiaires autorisés à se réunir ailleurs qu'à leur siège en vertu du paragraphe 4 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale

Au paragraphe 8 de sa résolution 51/211 A, l'Assemblée générale a invité tous ses organes subsidiaires qui sont autorisés à se réunir ailleurs qu'à leur siège à réexaminer, dans le souci d'une efficacité et d'une rentabilité plus grandes, la dérogation dont ils bénéficient à la lumière de leurs travaux actuels, et à lui faire, par l'intermédiaire du Comité des conférences, des recommandations à ce sujet à sa cinquante-deuxième session.

Au paragraphe 9, l'Assemblée a également invité le Conseil économique et social à prier tous ses organes subsidiaires de procéder au réexamen visé au paragraphe précédent.

Le Secrétariat présentera un rapport écrit sur les organes subsidiaires autorisés à se réunir ailleurs qu'à leur siège.

vi) Amélioration de la coordination des services de conférence

À sa session de fond de 1995, le Comité a décidé d'examiner tous les deux ans tous les moyens propres à garantir une meilleure coordination des conférences entre les organismes des Nations Unies. De plus, il a demandé au Bureau des services de conférence d'engager un dialogue actif avec les secrétariats des organes intergouvernementaux, pour leur communiquer des statistiques et des données sur leurs taux d'utilisation antérieurs et leur indiquer des moyens d'améliorer ces taux. À sa session de fond de 1996, le Comité a approuvé l'idée du Secrétariat de faire de ce dialogue un élément permanent de la coordination, et donné pour instructions que cette mesure soit prise au Siège, de même qu'à l'Office des Nations Unies à Genève et à l'Office des Nations Unies à Vienne.

Par ailleurs, au paragraphe 15 de sa résolution 51/211 A, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de resserrer la coopération entre le Siège, l'Office des Nations Unies à Genève, l'Office des Nations Unies à Vienne et l'Office des Nations Unies à Nairobi, afin d'améliorer la coordination des services de conférence.

Le Secrétariat présentera un rapport oral sur la question.

c) Demandes de dérogation au paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale

Au paragraphe 15 de sa résolution 47/202 A, l'Assemblée générale a exigé que tous les organes subsidiaires se conforment aux dispositions du paragraphe 7 de la section I de sa résolution 40/243, à savoir qu'aucun de ses organes ne peut se réunir au Siège pendant qu'elle tient une session ordinaire, si ce n'est avec son assentiment exprès.

Conformément à la procédure que le Comité a arrêtée à sa session de 1986, et réaffirmée à sa session de 1992, les présidents des organes subsidiaires de l'Assemblée générale qui souhaitent se réunir au Siège pendant les sessions ordinaires de l'Assemblée présentent leur demande au Président du Comité des conférences.

Un document de séance sera établi par le Secrétariat afin que le Comité puisse examiner les demandes de dérogation reçues.

d) Examen du projet de calendrier biennal des conférences et réunions des organes subsidiaires du Conseil économique et social pour la période 1998-1999

Par sa décision 1988/103 du 5 février 1988, le Conseil économique et social a invité le Comité à examiner le projet de calendrier biennal des conférences et réunions du Conseil et à lui présenter si nécessaire des recommandations à ce sujet. Le projet de calendrier pour la période biennale 1998-1999, qui sera présenté au Conseil à sa session de fond en juin-juillet 1997, devrait pouvoir être soumis à l'examen du Comité en juin 1997. Le Comité pourrait envisager de se réunir à ce moment-là afin de débattre de ce projet et de faire part de ses observations au Conseil.

### 3. Contrôle et limitation de la documentation

#### a) Application de la résolution 50/206 C de l'Assemblée générale

Au paragraphe 5 de sa résolution 51/211 B du 18 décembre 1996, l'Assemblée générale a réitéré les recommandations relatives au contrôle et à la limitation de la documentation qu'elle avait adressées aux organes intergouvernementaux dans sa résolution 50/206 C et prié ces organes de lui faire rapport, par l'intermédiaire du Comité des conférences, sur les mesures qu'ils auraient prises pour appliquer cette résolution.

Le Secrétariat présentera un rapport écrit sur la question à la session de fond de 1997.

#### b) Établissement de comptes rendus des séances des organes subsidiaires de l'Assemblée générale

Au paragraphe 3 de sa résolution 50/206 B du 23 décembre 1995, l'Assemblée générale a pris note de l'intention du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique de remplacer ses procès-verbaux par des transcriptions non éditées et a prié le Comité de la tenir informée, par l'intermédiaire du Comité des conférences, des résultats de l'application de cette nouvelle formule. En outre, au paragraphe 4, elle a pris note de la décision du Comité des conférences figurant au paragraphe 75 de son rapport à l'Assemblée [Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément No 32 (A/50/32 et Add.1 et 2)], et a prié le Comité de lui rendre compte à sa cinquante et unième session de l'application de cette décision.

Au paragraphe 6 de sa résolution 51/211 B, l'Assemblée générale a prié le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique de continuer de la tenir informée, par l'intermédiaire du Comité des conférences, de son expérience concernant l'utilisation de transcriptions non éditées. Au paragraphe 7, l'Assemblée a pris note de la décision du Comité des conférences consignée au paragraphe 89 de son rapport à l'Assemblée générale [Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Supplément No 32 (A/51/32 et Corr. 1 et Add.1)], et prié le Comité de lui rendre compte à sa cinquante-deuxième session de l'application de cette décision.

Le Secrétariat présentera un rapport oral sur la question à la session de fond de 1997.



c) Examen des besoins en matière de documentation des États Membres et du Secrétariat

Au paragraphe 2 de sa résolution 51/211 B, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à inviter les États Membres à revoir leurs besoins en matière de documentation afin de déterminer le nombre et le type de documents requis et, si possible, de les réduire. Au paragraphe 3, l'Assemblée a également prié le Secrétaire général de revoir les besoins internes du Secrétariat afin d'éviter que celui-ci ne produise un volume excessif de documentation.

Le Secrétariat présentera un rapport oral sur la question.

d) Accès des pays en développement au système à disques optiques

Au paragraphe 3 de sa résolution 50/206 D, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante et unième session, par l'intermédiaire du Comité des conférences, des propositions sur les moyens qui permettraient aux pays en développement d'accéder plus facilement au système à disques optiques dans toutes les langues officielles, compte tenu des économies qui pourraient résulter de la réduction des dépenses de reproduction et de distribution.

Au paragraphe 4 de sa résolution 51/211 C, l'Assemblée a prié très instamment le Secrétaire général de présenter à la Cinquième Commission, lors de la première partie de la reprise de sa cinquante et unième session, conformément au paragraphe 3 de sa résolution 50/206 D, des propositions sur les moyens qui permettraient aux pays en développement d'accéder plus facilement au système à disques optiques dans les six langues officielles, compte tenu des économies qui pourraient résulter de la réduction des dépenses de reproduction et de distribution. Le Comité des conférences pourrait souhaiter être tenu au courant de la suite donnée à cette demande.

e) Questions relatives à la traduction

Au paragraphe 1 de sa résolution 51/211 D du 18 décembre 1996, l'Assemblée générale a noté les efforts que font les services de traduction pour améliorer la qualité de la traduction des documents dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, et les a encouragés à poursuivre résolument dans cette voie et à continuer de faire rapport au Comité des conférences sur les efforts supplémentaires déployés dans ce sens.

Le Secrétariat présentera un rapport oral sur les questions relatives à la traduction.

f) Étude d'ensemble par le Corps commun d'inspection de l'utilité des publications aux fins de l'exécution des mandats des organes inter-gouvernementaux et des possibilités d'améliorer le rapport coût-efficacité des publications périodiques

Au paragraphe 10 de sa résolution 50/206 C, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et

budgétaires tendant à ce que le Corps commun d'inspection soit prié d'effectuer une étude d'ensemble de l'utilité des publications aux fins de l'exécution des mandats des organes intergouvernementaux et des possibilités d'améliorer le rapport coût-efficacité des publications périodiques<sup>1</sup>. Au paragraphe 14 de sa résolution 51/211 B, l'Assemblée a demandé de nouveau au Corps commun d'inspection d'effectuer une étude d'ensemble de la question.

Le Secrétariat présentera à la session de fond de 1997 un rapport sur la suite donnée à la demande susmentionnée.

4. Examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 : Services de conférence

À sa 327e séance, le 12 juin 1991, le Comité a décidé d'examiner le texte explicatif concernant les services de conférence figurant dans le projet de budget-programme, et de soumettre ses vues à ce sujet à l'Assemblée générale.

Compte tenu de cette décision, le Secrétariat présentera au Comité, pour examen à sa session de fond de 1997, le texte explicatif concernant le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 : Services de conférence.

5. Adoption du rapport

Note

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément N° 7 et rectificatif (A/50/7 et Corr.1), par. 83.

-----